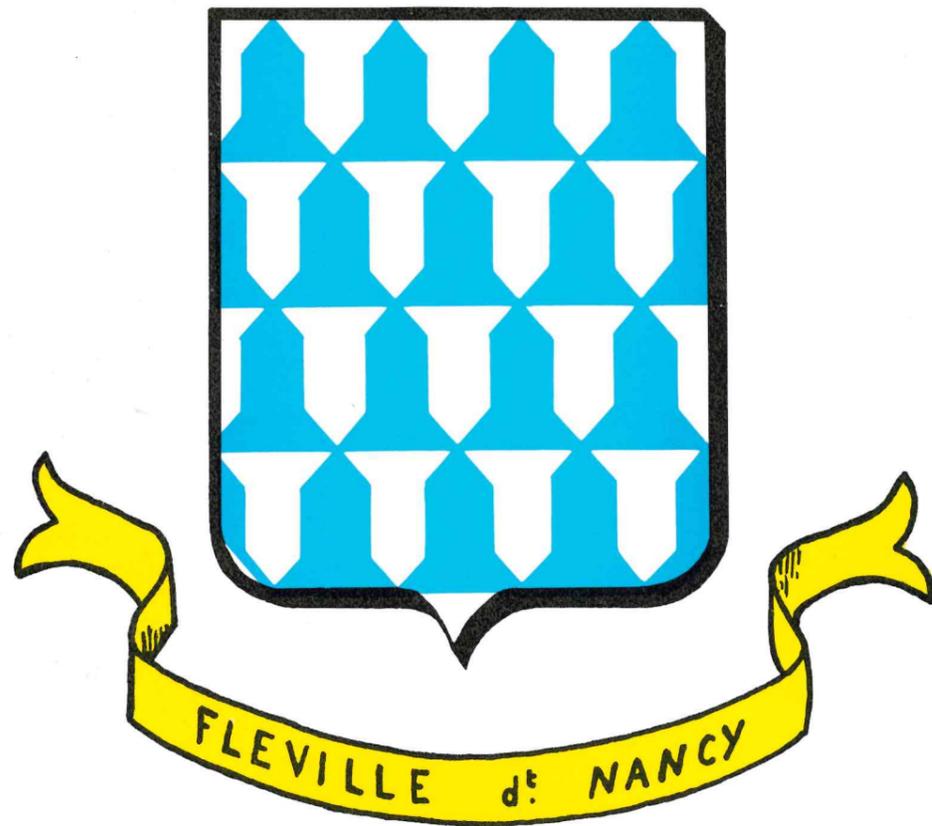


# FLEVILLE-devant-NANCY

BULLETIN N° 37



AVRIL 1986

## SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE	1-2
ETAT CIVIL	3
ADMINISTRATION MUNICIPALE	4
ORGANIGRAMME	5
INFORMATIONS	6-7
CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS DANS LA COMMUNE	7
ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX	8 à 13
DES ASSIETTES DECORATIVES AUX COULEURS DE FLEVILLE	14 à 15
LE BUDGET COMMUNAL	17 à 21
L'URBANISME	22
CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS - ENVIRONNEMENT	23
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	24
LE 3EME AGE A FLEVILLE	25
LES ECOLES	26
COMITE DE PARENTS P.E.E.P.	27-28
COMITE DE PARENTS F.C.P.E.	28-29
L'ASSOCIATION FAMILIALE	30 à 34
A.S. FLEVILLE - HAND-BALL	35
LE TENNIS CLUB DE FLEVILLE	36
FLEVILLE LOISIRS	37 à 39
FLEVILLE : COMMUNE SPORTIVE	40 à 42

Notre couverture : FLEVILLE au Printemps  
par D. AUBRY

Rédaction - Diffusion  
Commission  
des Relations Publiques  
Dépôt légal n° 215

D.A.N. Reprographie



## EDITORIAL DU MAIRE

*A mi-parcours de notre mandat, il me paraît opportun de faire le point de trois années de gestion communale, car beaucoup d'entre vous se demandent à juste titre où passe l'argent du contribuable.*

*Les quelques lignes qui vont suivre vont essayer de vous faire toucher du doigt la gestion de votre commune.*

*Depuis 1983, la municipalité actuelle a donc eu à faire face :*

- . au budget de fonctionnement*
- . au budget d'investissements.*

*1°/ BUDGET de FONCTIONNEMENT : Il représente la plus grosse partie des dépenses d'une commune, car il regroupe à lui seul toutes les dépenses obligatoires (personnel - écoles - C.C.A.S. - entretien de voiries), soit à peu près 60 à 70 % du budget suivant les années.*

*2°/ BUDGET d'INVESTISSEMENTS : Il comprend toutes les grosses réparations de bâtiments et de voiries - les équipements nouveaux (écoles - terrains de sports) les équipements mobiliers - les véhicules - divers).*

*Afin de pallier à toutes ces dépenses, la commune dispose de ressources diverses :*

- . la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) servie par l'Etat*
- . les subventions (très rares ces dernières années)*
- . les impôts directs (vos impôts).*

*Dans ces trois recettes, le pourcentage est très variable au fil des années et, au vu des chiffres ci-après, vous vous apercevrez que la part de l'Etat est de plus en plus réduite car, si en 1982, la D.G.F. représentait 63 % des recettes, elle ne représente plus que 47 % en 1986, ce qui explique que, de plus en plus, le contribuable est obligé d'y mettre du sien pour pallier au manque de ressources escomptées, car avec la loi de décentralisation, des charges nouvelles apportent un surcroît de dépenses non compensé par des recettes.*

*Malgré cette diminution de ressources, nous avons tout de même investi : d'une part, avec la capacité dégagée chaque année en fonds disponibles, du produit des subventions, du montant des emprunts. Sur ce dernier point, je signale que la dette par habitant est passée de 677,00 F. en 1982 à 861,00 F. en 1986.*

*Parmi les investissements réalisés de 1983 à 1985 inclus, on peut citer :*

<i>. les équipements sportifs pour .....</i>	<i>1.380.802,- (1)</i>
<i>. les équipements scolaires pour .....</i>	<i>1.327.632,-</i>
<i>. les travaux de voiries (trottoirs) pour .....</i>	<i>583.441,-</i>
<i>. les équipements divers de la Mairie .....</i>	<i>89.129,-</i>

(1) Cette somme comprend une partie de la réalisation du terrain de football engagée avant 1983 par l'ancienne municipalité et dont certaines factures n'ont été payées qu'au cours de l'année 1983.

. l'environnement .....	59.689,-
. Eglise et presbytère (couverts en partie par l'assurance) .....	394.017,-
. Fêtes et animations (podium et illuminations) .....	154.970,-
. Réserve foncière .....	102.823,-

Soit un total de ..... F. 4.155.323,-

Il est bien entendu qu'à ces chiffres, il faut ajouter les frais de fonctionnement qui, malheureusement, doublent bien souvent ceux des investissements, et déduire le montant des subventions, soit F. 394.000,- et le remboursement des travaux de l'Eglise couverts par une assurance pour un montant de F. 250.718,-

Comme pour l'investissement, le budget de fonctionnement a vu apparaître des charges nouvelles dues notamment au personnel qui est passé de 10 personnes en 1983 à 13 personnes en 1986, tant à temps plein qu'à temps partiel.

Cette augmentation du personnel est liée en partie par des investissements générateurs d'emplois (écoles - équipements sportifs) soit du fait de la décentralisation et je pense que de ce côté là, personne ne pourra nous blâmer, car si chaque commune ou entreprise faisait le même effort, nous verrions le spectre du chômage diminuer à grands pas.

Après ce tour d'horizon sur le passé, tournons-nous vers l'avenir :

- En premier lieu, dès cette année, nous terminerons la deuxième tranche du groupe scolaire Jules Renard car, avec l'ouverture d'une cinquième classe prévue pour la rentrée 1986, nous prévoyons dès maintenant la sixième classe qui ne manquera pas d'ouvrir dans les années qui viennent.

- Puis, toujours pour 1986 :

- . réfection des chemins ruraux
- . deuxième tranche des vestiaires
- . grosses réparations de voiries et de trottoirs
- . clôture de l'école de l'orée du bois
- . réfection du presbytère, de la sacristie et des vitraux.

En prévision pour 1987/1989, si tout va bien, l'opération du centre-ville située entre la Mairie et le groupe scolaire Jules Renard devrait être réalisée. Les études financières sont sur le point d'être terminées et il ne restera plus qu'à concrétiser ce projet.

D'autres projets à plus ou moins long terme sont prévus, mais seuls les éléments financiers non connus à ce jour nous permettront de les programmer plus ou moins rapidement.

En ce qui concerne la zone industrielle, j'espère que de ce côté là, nos espoirs ne seront pas déçus une nouvelle fois, car des études sont en cours actuellement pour désenclaver cette zone et la raccorder à l'autoroute A 33 avec un échangeur, ce qui serait un atout supplémentaire pour d'éventuels industriels.

Ce tour d'horizon était nécessaire et je pense que maintenant vous comprendrez mieux la gestion de votre Commune.

Jean LE BRASSEUR

1er TRIMESTRE 1986

## carnet rose

Anne-Laure	STAUB	le 14 Décembre 1985
Jean-Baptiste	VAUJOUR	le 21 Décembre
Arnaud	GIACOMELLI	le 31 Décembre
Mélody	GALY	le 31 Décembre
Anthony	BOURGATTE	le 02 Janvier 1986
Nicolas	BIENTZ	le 03 Janvier
Pauline	SANGLA	le 03 Janvier
Marie-Gabrielle	FINET	le 11 Janvier
Guillaume	PELLISSIER	le 22 Janvier
Caroline	ANCEL	le 22 Janvier
Jean-Noël	PETERMANN	le 22 Février
Nicolas	MOREAU	le 28 Février
Jonathan	LONGE	le 12 Mars
Virginie	FRANÇOIS	le 18 Mars

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs voeux de "bonne pousse" aux bébés.

## carnet blanc

le 3 Janvier Jean-Marie MASSON et Monique SOUDANT

A ce nouveau couple, nous renouvelons nos voeux de bonheur.

## carnet de deuil

le 01 Janvier	M. Roger	DONNINGER
le 07 Janvier	Mme Aline	BERGER Veuve REPERT
le 22 Janvier	Vahe Philippe	MARKARIAN
le 31 Janvier	Mme Georgette	DIETERLING
le 06 Février	Mme Marguerite	AUBERTIN Veuve THIEBAUT
le 18 Mars	Enfant Aline	SCHMITT

Nous prions les familles de trouver ici l'expression de notre sympathie.

# ADMINISTRATION MUNICIPALE

M. Jean LE BRASSEUR, Maire : 21, rue Berlioz (tél. 83.56.00.29)  
 M. Jean-Marie GIRARD, Premier Adjoint : 2, rue du Breuil (tél. 83.54.61.39)  
 M. Jean-Paul HENQUEL, Deuxième Adjoint : 1, rue du Château (tél. 83.54.65.18)  
 M. Alain BOULANGER, Troisième Adjoint : 22, rue des Tilleuls (tél. 83.54.89.01)  
 M. Michel MACAISNE, 12, rue du Paquis (tél. 83.54.93.83)  
 M. Jean-François PARNALLAND, 21, rue du Paquis (tél. 83.54.69.33)  
 M. Serge MARTIN : 45, rue Flaubert (tél. 83.56.79.46)  
 M. Jean-Claude GURY : 33, rue Flaubert (tél. 83.55.54.05)  
 Mme Josette KOKOT : 8, rue Léon Ducret (tél. 83.54.73.74)  
 Mme Chantal COLLIN : 24 rue Baudelaire (tél. 83.51.38.03)  
 M. Jacques LESOURD : 16, rue des Tilleuls (tél. 83.54.62.48)  
 Mme Mathilde DERRIERE : 20, rue du Breuil (tél. 83.54.89.32)  
 M. Alain TALLEMENT : 12, rue Manet (tél. 83.51.16.83)  
 M. Claude BOURY : 7, rue Renoir (tél. 83.55.13.06)  
 M. Thierry de LAMBEL : Château de Fléville (tél. 83.54.64.71)  
 M. Henri CASSIN : 3, Rue Renoir (tél. 83.55.10.02)  
 M. François SIDEL : 11, rue Corot (tél. 83.56.07.06)

## MAIRIE

**Heures d'ouverture de la Mairie (tél. 83.54.65.00)**

Tous les jours (sauf le samedi) de 9h à 12h et de 15h à 18h

**Permanence du Maire et des Adjointes :** sur rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la Mairie ou à leur domicile.

**Permanence du Bureau d'Aide Sociale :**

1er Mercredi de chaque mois en Mairie de 17 à 18 h  
 ou sur rendez-vous en téléphonant à la Mairie

**Secrétaire Général :** Mademoiselle Geneviève MARIOTTE

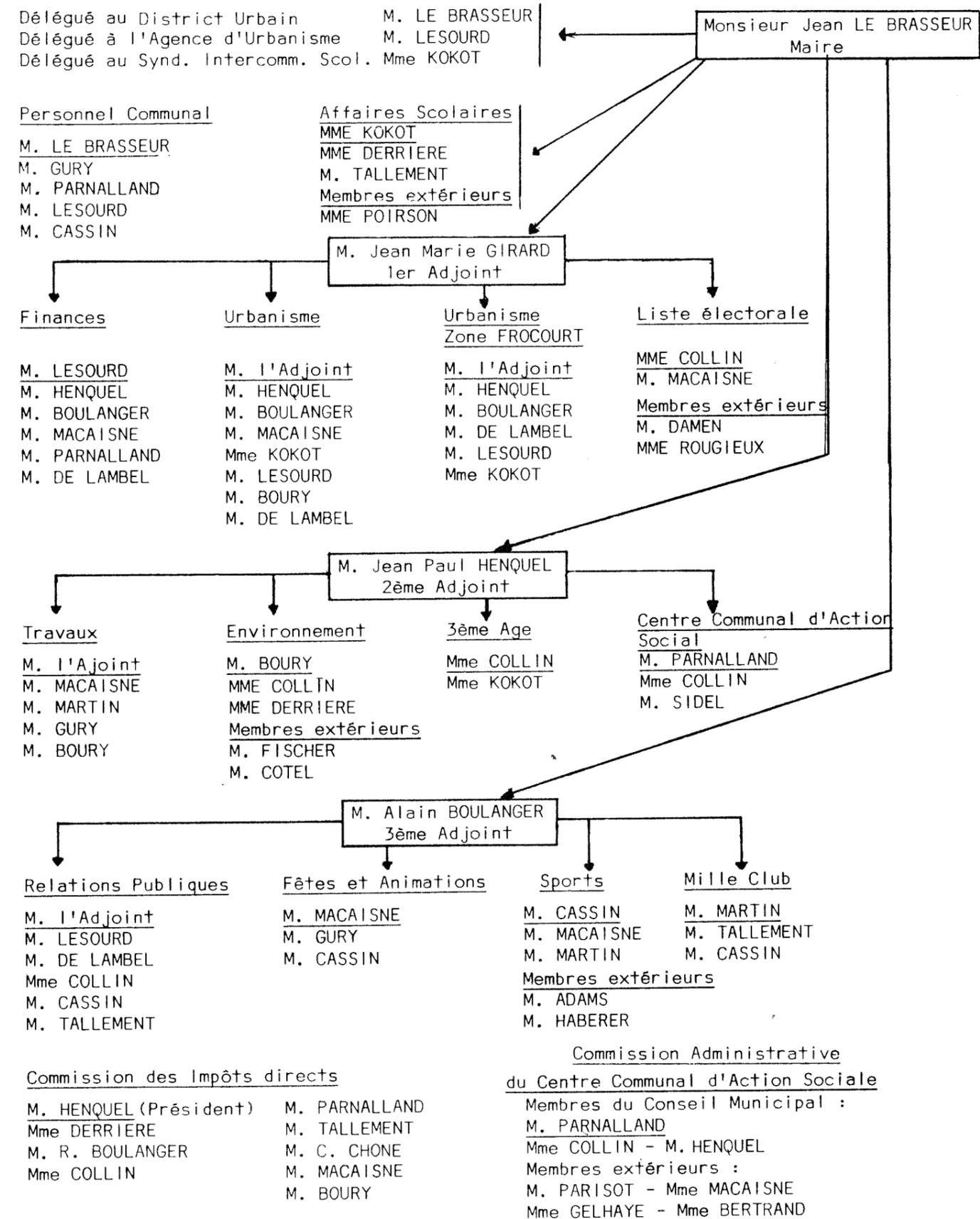
**Personnel Administratif :** Madame Catherine BOULANGER  
 Madame Marie-Thérèse VEGRO  
 Mademoiselle Régine CHURLAUT

**Personnel Technique :** Monsieur André LACAILLE - Monsieur Patrick MARCHAL  
 Monsieur Bernard ROUSSEAU

**Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles :** Madame Nicole COCHARD  
 Madame Michèle MATHIEU - Madame Françoise PARISSÉ

**Agents de Service :** Madame Irène ROEHN - Madame Séraphine SARRITZU

# ORGANIGRAMME



M. le Maire Président de droit de toutes les commissions.

Responsable de Commission

# INFORMATIONS

## - Ramassage des objets hétérogènes : 2ème Trimestre

Mardi 15 Avril ) ramassage à partir de 4 heures du matin  
 Mercredi 18 Juin )

## - Recensement militaire pour 1986

Tous les jeunes gens nés en Novembre-Décembre 1968 et Janvier-Février 1969 sont priés de se faire recenser en Avril 1986 en mairie.

## - Don du sang

La prochaine collecte aura lieu le Vendredi 6 Juin aux emplacements habituels : au Village, devant la Mairie - à Fléville-Nord, devant le groupe scolaire.

## - Le corps médical s'agrandit

Dentiste : Melle GRANDJEAN, 1 rue Léon Ducret - Tél. 83.26.37.04  
Infirmières : Mme FROMENT, Melle MARCHAL, 3 rue du Puits - Tél. 83.54.66.81  
Médecins : Dr DELBERQUE, 31 rue du Château - Tél. 83.26.34.09  
 Dr JOLY, 28 rue du Breuil - Tél. 83.54.87.60  
Pharmacie : Mme SIAUD, rue du Château - Tél. 83.26.34.09

## - Le Tennis-Club change de Président

Lors de l'Assemblée Générale de Janvier dernier, Monsieur Pierre VILLETTELLE a quitté ses fonctions de Président du Tennis-Club, dont il est le créateur. Nous le remercions ainsi que son épouse pour les huit années de dévouement passées au service du Club et souhaitons bonne chance à son successeur, Monsieur Bernard LOUBINOUX, 18 rue des Tilleuls. Tél. 83.54.74.29.

## - Les Mini-Récitals : Juin musical à Fléville

Comme l'année dernière, les élèves du Conservatoire National de la Région de Nancy viendront se produire dans notre Commune. Cette année, il n'y aura pas de concerts en promenade ; trois concerts sont néanmoins programmés :

Vendredi 6 Juin à 18 h.30 - 1ère partie : Ensemble instrumental  
 - 2ème partie : Petite pièce de théâtre  
 Vendredi 13 Juin à 18 h.30 - 1ère partie : Piano  
 - 2ème partie : Harpe et instruments  
 Vendredi 20 Juin à 18 h.30 - 1ère partie : Quatuor de Clarinettes  
 - 2ème partie : Clavecin et instruments

Les lieux de représentation ne sont pas encore déterminés. Ils seront communiqués ultérieurement par affichage et par la presse.

Nous vous attendons nombreux et espérons que les Mini-Récitals 86 connaîtront le même succès qu'en 85.

## - Lutte contre le bruit

Il est expressément recommandé ne de pas utiliser la tondeuse à gazon tôt le matin, ainsi qu'en soirée et le Dimanche toute la journée.  
 De même, il est demandé d'éviter d'incommoder le voisinage par les émissions de sons provenant des transistors, téléviseurs, chaîne Hifi, etc...

## - FLEVILLE-NORD s'appellera désormais "L'OREE du BOIS" !

Dans le cadre de la mise à jour de la signalisation dans le district de l'Agglomération Nancéienne par Municipalité Service (service districale) et, selon le voeu émis par le Conseil Municipal de changer la terminologie de ce lotissement, une enquête a été faite auprès des habitants de ce quartier en leur demandant de choisir parmi plusieurs propositions de nouvelles dénominations.

77 personnes ont répondu à cette enquête.

Les résultats se répartissent comme suit :

3	Lotissement du Frahaut
4	" du Bois des Fourneaux (lieu-dit du terrain où est implanté ce lotissement)
7	" Le Long des Maix (non donné à la côte longeant le lotissement)
15	" des Sources
48	" L'Orée du Bois

Suite à ces résultats, il a été décidé de dénommer définitivement ce quartier "L'orée du Bois" et ce, à compter du 1er Juin 1986. La poste sera avisée. Des panneaux seront posés.

## - Nouvelle appellation pour le B.A.S.

Depuis Janvier 1986, le Bureau d'Aide Sociale est devenu **Centre Communal d'Action Sociale**.

### CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS DANS LA COMMUNE

20 Avril	Cross populaire - Fléville Centre
1er Mai	Fête des Mais - Rues du Centre
17-18-19 Mai	Fête Patronale au Complexe Sportif
18 Mai	Tournoi de Foot-ball Cadets au Complexe Sportif
19 Mai	Tournoi de Foot-ball Juniors au Complexe Sportif
1er Juin	Tournoi de Foot-ball Séniors au Complexe Sportif
6-7-8 Juin	Week-end Foot-ball Franco-Allemand au Complexe Sportif
8 Juin	Passage du Marathon Districale dans notre Commune
6-13-20 Juin	Mini-Récitals (lieu des concerts à définir)
14 ou 21 Juin	Gala de danse au Groupe Scolaire de Fléville Nord
18 au 29 Juin	Tournoi officiel homologué de Tennis au Complexe Sportif
28 Juin	Feux de la Saint Jean au Complexe Sportif
14 Juillet	Fête Nationale au Complexe Sportif

SEANCE DU 18 DECEMBRE 1985

## PLAN INFORMATIQUE POUR TOUS - SIGNATURE DES CONVENTIONS

Bien qu'étant parfaitement conscient du caractère obligatoire de son acceptation ainsi que des problèmes d'ordre financier ou de maintenance que cela comporte, le Conseil Municipal accepte de signer la convention entre l'Etat et la Commune du plan INFORMATIQUE POUR TOUS valable jusqu'au 31 Mars 1989.

## INDEMNITE DE CONSEIL A ALLOUER AU RECEVEUR MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder au Receveur Municipal une indemnité de Conseil correspondant à un taux de 50 %, soit la somme de 1.153,50 F. pour l'année 1985.

## LOYER ANNUEL DES VERGERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de fixer à 50 F. (cinquante francs) la redevance annuelle des vergers communaux, somme exigible d'avance le 11 Novembre de chaque année.

## ELECTION DE DIFFERENTS MEMBRES DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

### A - Au Syndicat Intercommunal Scolaire :

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne Madame KOKOT membre au Syndicat Intercommunal Scolaire en remplacement de Madame THOMASSIN, décédée.

En raison de cette nouvelle fonction, Madame KOKOT se retire de la commission de l'environnement.

### B - A l'environnement :

En remplacement de Madame KOKOT, le Conseil Municipal désigne Madame COLLIN.

### C - Personnel Communal :

Sur proposition de Monsieur le Maire et après vote du Conseil, Monsieur PARNALLAND devient Membre de la Commission du Personnel, en remplacement de Madame THOMASSIN.

### D - Fêtes et Animations :

Aucun membre du Conseil Municipal ne s'étant manifesté pour remplacer Madame THOMASSIN, Monsieur BOULANGER constate et déplore cet état de fait.

### E - Liste électorale :

Le Conseil Municipal désigne Madame COLLIN en remplacement de Madame THOMASSIN.

## MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN TERRAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour mettre à la disposition d'EDF un terrain d'une superficie de 12 m<sup>2</sup> situé à Fléville-devant-Nancy, section AM, lieu-dit "Les Pruez", parcelle 99, pour la durée de vie de l'installation d'un poste de transformation électrique qui sera raccordé au réseau de distribution publique.

## LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL

Au cours de l'année 1983, la Commune de Fléville s'est rendue acquéreur d'un terrain cadastré à la section A sous le numéro 17, lieu-dit "Le Frahaut", d'une superficie de 1 ha 60 a 45 ca de pré, qui peut faire l'objet de baux ruraux.

Afin de régulariser la situation et pouvoir notamment procéder à l'encaissement du produit de ces locations, il y a lieu de considérer que ces baux commencent à courir à compter du 11 Novembre 1984.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'établir une convention d'occupation précaire et révocable, fixe l'autorisation d'occupation à compter du 11 Novembre 1984 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction avec un maximum de cinq années aux preneurs suivants :

- Frères CAROMEL  
GAEC du Frahaut  
domiciliés 75 rue du Général Patton à Laneuveville-devant-Nancy  
pour une valeur locative annuelle de 250 kg de blé à l'hectare.

## MISSION D'ETUDE DE MARCHES AVEC LE CABINET MONCEL

Suite à l'exposé de Monsieur HENQUEL, relatant la réunion du 11 Décembre 1985 qui réunissait Monsieur LE BRASSEUR, Maire de Fléville-devant-Nancy, Monsieur HENQUEL, Adjoint, Monsieur CAVALLI, Attaché Commercial à FRANCE LOTS et Monsieur MONCEL, Architecte, le Conseil Municipal donne son accord à une mission d'investigateur pour étudier, à titre gratuit, les besoins de la commune en équipements collectifs, commerces, locatifs, accès à la propriété, copropriétés horizontales ou verticales, lotissements et notamment les besoins auprès des utilisateurs de la Zone Industrielle, associations existantes et autres.

Le Conseil Municipal rappelle qu'en aucun cas la Commune ne sera tenue à un engagement financier.

## PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a confié au District la réalisation, dans l'accès privé communal, des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales entre la nouvelle école primaire du centre et les collecteurs existants. Il demande en conséquence que le Conseil Municipal se prononce sur une formule de remboursement au vu du décompte définitif des travaux. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les annuités de prêt d'un montant de 192.315 F. T.T.C.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Plan de jalonnement (Signalisation par Municipalité Service)

Monsieur le Maire rappelle le projet de plan de jalonnement, émet le voeu de changer la terminologie du lotissement de "FLEVILLE NORD" et conseil-le à chacun d'y réfléchir.

### - Arbres malades

Les arbres de la route de Laneuveville semblant être en mauvais état sanitaire, le Conseil Municipal demande à Monsieur HENQUEL de contacter des spécialistes pouvant donner un avis sur un abattage éventuel.

SEANCE DU 17 JANVIER 1986

## MODIFICATION DU REGIME DE LA D.G.E. (Dotation Globale d'Equipement)

La loi relative à la D.G.E. permet aux communes dont la population est comprise entre 2.000 et 10.000 habitants de choisir pour les trois années à venir le régime de répartition de la D.G.E. auquel elles seront désormais soumises, à savoir :

- soit le maintien du système actuel du taux de concours fixé pour 1986 à 2,5 % pour les investissements ne pouvant bénéficier d'une subvention spécifique de l'Etat ;
- soit le remplacement de ce mécanisme par le système des subventions spécifiques pour les investissements pour lesquels les communes ne peuvent recevoir de subventions d'investissement de l'Etat non globalisables dans la D.G.E. Le taux de cette subvention ne pouvant être inférieur à 20 %, ni supérieur à 60 % du montant hors taxe de l'opération.

Au regard des investissements projetés pour les trois années à venir, la nouvelle formule qui semble être plus favorable, a été adoptée.

## FETE PATRONALE

La fête patronale se déroulera pendant le week-end de la Pentecôte, le troisième dimanche du mois de Mai (17, 18 et 19).

SEANCE DU 13 FEVRIER 1986

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE

REQUETE N° 823

Par lettre en date du 5 Février 1986, Monsieur le Secrétaire Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Nancy nous transmet la requête n° 823 présentée par Monsieur BRESSON.

Cette requête vise le recours en annulation à l'encontre : d'un arrêté de Monsieur le Maire de Fléville-devant-Nancy, en date du 18 Novembre 1985, accordant à Monsieur BENOIT Dominique un permis de construire pour l'extension d'un bâtiment d'habitation.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et de confier la défense de la Commune au Service Contentieux de la Direction Départementale de l'Equipement qui instruit les dossiers pour le compte de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif, dans la requête n° 823, et sollicite l'assistance juridique des services de la Direction de l'Equipement pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

REQUETE n° 824

Par lettre en date du 5 Février 1986, Monsieur le Secrétaire Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Nancy nous transmet la requête n° 824 présentée par Monsieur BRESSON.

Cette requête présentée par Monsieur BRESSON vise le sursis à exécution du permis de construire ci-dessus référencé.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif dans la requête n° 824 et sollicite l'assistance juridique des services de la Direction de l'Equipement pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

## TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE : PROLONGATION DE STAGE

Par un avenant reprenant les conditions initiales, le Conseil Municipal décide de prolonger le stage d'un jeune T.U.C. du Service Technique, pour une durée de trois mois, complétant son année de Travaux d'Utilité Collective.

SEANCE DU 28 FEVRIER 1986

## ETUDE THERMIQUE SUR LE BATIMENT MAIRIE ECOLE

En vue de l'octroi d'une subvention (50 % du coût de l'étude T.T.C.) de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie qui peut être accordée pour la réalisation du diagnostic thermique du bâtiment Mairie Ecole, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les diagnostics présentés dans le programme d'étude des Etablissements Véritas, pour un montant hors taxes de 5.600 F. ; sollicite la subvention complémentaire du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (25 %) du coût de l'étude hors taxes).

## REMISE EN ETAT DE LA "RUELLE DU HAUT DU VILLAGE"

Le devis proposé par l'Entreprise VIA FRANCE, d'un montant T.T.C. de 34.504,30 Francs, pourrait être adopté, mais divers problèmes techniques conduisent le Conseil Municipal à recontacter l'entreprise pour un complément d'information, notamment en ce qui concerne la résistance du revêtement au passage des poids lourds.

## RENOUVELLEMENT DE DEUX CONTRATS T.U.C. AU SERVICE TECHNIQUE

Le contrat créant deux emplois de stagiaires T.U.C. au Service Technique arrive à expiration le 16 Mars 1986.

Sur proposition de la commission du Personnel, le Conseil Municipal renouvelle la convention pour une période d'un an, décide d'engager deux nouveaux stagiaires pour une période de six mois, décide de verser à chaque stagiaire une rémunération de 500 F. en complément de celle versée par l'Etat, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

## PROLONGATION DU STAGE T.U.C. AU SERVICE ADMINISTRATIF

Sur proposition de la commission du Personnel, le Conseil Municipal décide de prolonger le stage pour une durée de six mois, soit du 26 Mars 1986 au 26 Septembre 1986.

## 2ème TRANCHE DU GROUPE SCOLAIRE "JULES RENARD"

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'envoyer à la Préfecture, pour le 5 Mars 1986, un dossier complet relatif au projet de construction de la 2ème tranche du groupe scolaire "Jules Renard" afin de pouvoir prétendre à la subvention spécifique au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour un taux de 30 à 50 %.

Le Conseil Municipal se prononce pour le programme d'extension du groupe scolaire "Jules Renard", à savoir :

- . construction de 4 classes
- . agrandissement de la cour
- . construction éventuelle d'un préau
- . équipements annexes.

De plus, afin de bénéficier d'une subvention spécifique de 20 à 40 % sur les édifices culturels, et au regard de nombreuses fissures apparentes sur les murs de l'Eglise, un dossier concernant sa réfection pourrait être adressé à la Préfecture.

## QUESTIONS DIVERSES

Fabrication d'assiettes au blason de la Commune avec motif de fond le "Château de Fléville".

Deux prototypes à 230 F. l'unité, provenant des Faïenceries de Saint Jean de l'Aigle à Herserange, sont présentés. Une souscription d'assiettes numérotées sera lancée dans le prochain bulletin municipal.

D'autre part, une maquette provenant de l'Atelier de décoration Charles JEST à Hoenheim (Alsace) est présentée avec un décor trois couleurs.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'inscription d'une dépense au Budget Primitif 1986 correspondant à l'achat de 150 assiettes.

## Question de Monsieur HOFFER

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur HOFFER désirant exercer sa profession de sertisseur à domicile.

Monsieur HOFFER, habitant un logement communal de fonction attribué à son épouse, précise qu'il est artisan et qu'il libérerait le local au cas où son épouse quitterait son poste.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe, sous réserve d'une vérification de la légalité.

## CONVENTIONS

### Utilisation de la salle du Préfabriqué

La salle du préfabriqué ne peut être utilisée que pour des réunions brèves à cause du manque de sanitaires.

Le règlement d'utilisation est adopté et sera mis en application dans l'immédiat.

### Utilisation des locaux scolaires

Après examen du texte de la convention, celle-ci est adoptée et sera applicable à compter de la prochaine rentrée scolaire, soit Septembre 1986.



# DES ASSIETTES DECORATIVES AUX COULEURS DE FLEVILLE

Deux assiettes prototypes de diamètre 23 cm en émaux de LONGWY ont été fabriquées avec pour motif le Château et le blason (ci-contre copie de la maquette), l'une à fond bleu, l'autre à fond beige craquelé. Ces assiettes "fait main" sont mises en vente au prix de 230 F. sous la forme d'une souscription. Toute personne qui désire souscrire pourra le faire à l'aide du bulletin joint, à compter du Lundi 21 Avril à 9 heures au Vendredi 2 Mai 18 heures en Mairie de Fléville, aux heures d'ouverture, où les prototypes seront exposés. Aucun bulletin ne sera plus admis après la clôture de cette souscription.

Ces assiettes seront numérotées. Les numéros seront attribués dans l'ordre de dépôt des bulletins.

Les assiettes seront livrées en emballage individuel, à la Mairie et seront à retirer durant la deuxième quinzaine de Juin.

A découper

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Bulletin obligatoire exigé pour inscription en Mairie

NOM : .....

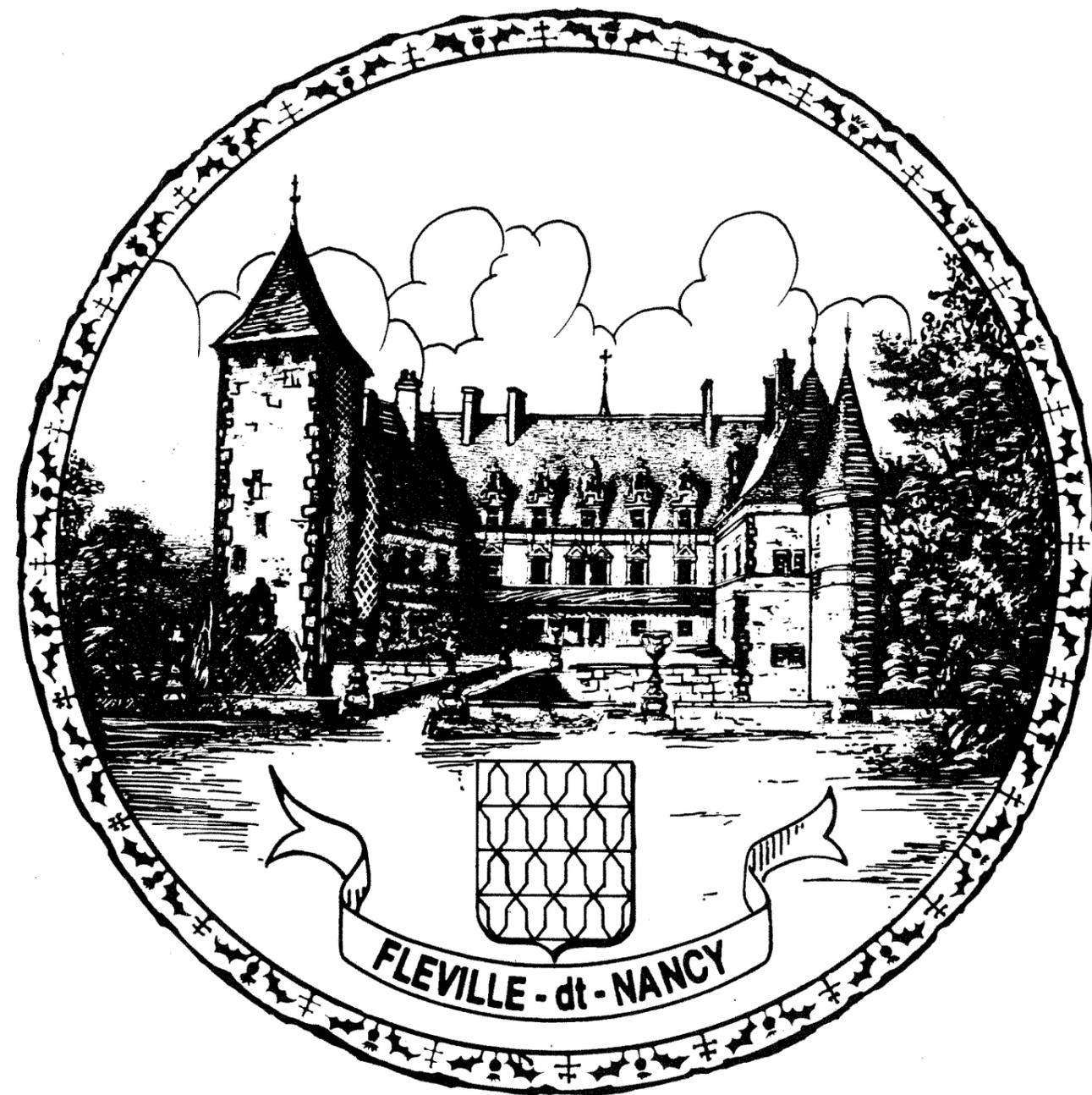
Souscrit pour ..... assiette(s) à fond bleu ;  
..... assiette(s) à fond beige  
au prix unitaire de 230 F.

Ci-joint chèque de ..... F., libellé à l'ordre de :

Faïencerie St-Jean l'Aigle - 54440 HERSERANGE

Assiette(s) à fond bleu N°(s) : .....

Assiette(s) à fond beige N°(s) : .....



Parallèlement à cette souscription et suite à l'idée d'offrir un souvenir de FLEVILLE aux jeunes couples lors de leur passage devant Monsieur le Maire, il a été décidé de lancer la fabrication d'assiettes Souvenir et non pas de collection comme c'est le cas pour la souscription, avec le même motif. Ces assiettes, fabriquées industriellement dans un atelier de décoration, sont d'un tout autre style, mais n'en sont pas pour autant moins jolies.

Les associations locales étant intéressées pour des besoins dans le cadre de leurs activités ont passé commande avec la Commune.

La Commission Relations-Publiques

# S.O.H.M.

**MATERIAUX DE CONSTRUCTION**

MATÉRIAUX	CARRELAGE
ISOLATION	SANITAIRE
BOIS - PANNEAUX	CHEMINÉE

*Des gens du bâtiment pour  
vous conseiller utilement.*

**4, rue Galtier - R.N.4**  
54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

**Tél. 83.51.56.72**

Entreprise de maçonnerie  
Travaux publics et particuliers

## PHILIPPE BURGARD



7, rue du Château  
54710 FLÉVILLE - Tél. 83.36.26.93

30, place des Vosges  
54000 NANCY - Tél. 83.35.58.01

*Travail soigné*

ENTREPRISES

## COCHERY - BOURDIN - CHAUSSÉ

Direction régionale Lorraine :  
B.P. 98 - 57102 THIONVILLE

Agence de Nancy  
1, rue du Gué - 54320 MAXÉVILLE  
Tél. 83.35.45.23

**TRAVAUX ROUTIERS**  
Terrassement - Assainissement  
Revêtements - Matériaux enrobés  
Graves laitiers - Emulsions et liants



**REVÊTEMENTS SPÉCIAUX  
SOLS INDUSTRIELS**

## LE BUDGET COMMUNAL 1986

### UN BUDGET DYNAMIQUE EN FORTE PROGRESSION

Proposé dans chaque domaine par les Commissions Spécialisées, mis en forme globalement et équilibré par la Commission des Finances, voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 27 Mars 1986, le Budget Primitif de la commune est en progression sensible (+ 24 %) sur celui de 1985 en raison essentiellement du poids de la 2ème tranche du groupe scolaire primaire du village et de la nécessité de réaliser en même temps d'autres investissements.

Cette importante progression qui est permise, entre autres, grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et à une politique volontariste vis-à-vis de l'Etat et des autres collectivités territoriales afin d'obtenir toutes les aides publiques possibles, n'engendrera qu'une progression modérée de la pression fiscale et de l'endettement communal.

### EN RAISON DU GROUPE SCOLAIRE DU VILLAGE

La 1ère tranche du nouveau groupe scolaire primaire du village a coûté à la commune en 1985 près de 1.300.000 F, y compris les réseaux dont certains sont dimensionnés pour desservir l'ensemble de la future place urbaine à créer derrière la mairie. Nos jeunes élèves y sont entrés en Octobre 1985, dans deux classes flambant neuves et très fonctionnelles réalisées sans subvention.

La 2ème tranche a été décidée par le Conseil Municipal d'une part en raison de l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée 1985 et d'une autre à la rentrée 1986, et d'autre part afin de libérer certains des préfabriqués actuels et deux salles du bâtiment de la mairie utilisées en classes pour permettre la restructuration de l'ensemble du secteur mairie - future place urbaine - groupe scolaire.

Le coût de cette 2ème tranche qui comprend 4 classes, un préau et tous les aménagements extérieurs nécessaires est chiffré à 1.625.000 F.

La mairie, en optant pour le régime des subventions spécifiques au titre de la dotation globale d'équipement (D.G.E.), a pu obtenir de l'Etat une subvention de 50 % sur les travaux hors taxes de cette 2ème tranche, soit 685.000 F. (A titre indicatif, il est utile de souligner que sans cette option prise par le Conseil Municipal, la D.G.E. n'aurait rapporté qu'environ 30.000 F par an à la commune, à l'exclusion de toute autre subvention).

Compte tenu des capacités financières de la commune, le coût de la 2ème tranche du groupe scolaire est réparti entre le Budget Primitif 1986 qui couvre l'ensemble des travaux de bâtiments et la cour et le Budget Supplémentaire 1986, abondé si besoin par le Budget Primitif 1987, qui prendra en charge le préau et les abords. Cet étalement financier ne devrait pas perturber l'échéancier des travaux qui devait prévoir de toute façon une interruption hivernale.

Ainsi, c'est près de 3.000.000 F sur 3 ans qu'aura coûté le groupe scolaire primaire du village lors de son achèvement début 1987 auxquels s'ajouteront les frais de fonctionnement de ce nouvel établissement scolaire. Quand on sait que les capacités totales d'investissement de la commune (hors subventions) oscillent entre 1.000.000 et 1.500.000 F par an, on mesure l'effort considérable qu'elle aura réalisé pour scolariser ses enfants dans les meilleures conditions possibles.

### ET D'AUTRES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES ET ATTENDUS

Malgré le poids de la 2ème tranche du groupe scolaire qui utilise une grande partie des capacités d'investissements pour l'année 1986, le Budget communal a pu retenir quelques autres équipements pour un montant total de 956.000 F couverts à raison de 180.000 F par des subventions.

Ainsi le programme de création et de réfection des trottoirs qui reste un des soucis majeur de la municipalité se poursuivra en 1986 pour 150.000 F. Des aménagements de voirie, en particulier Chemin des Pruez et ruelle du Haut du Village, coûteront 100.000 F.

L'amélioration de l'environnement bénéficiera de plus de 200.000 F dont 150.000 F pour la réfection de chemins ruraux. L'aménagement du parking du groupe scolaire de FLEVILLE Nord devrait être achevé, la fontaine du village restaurée, des plantations et des débroussaillages effectués.

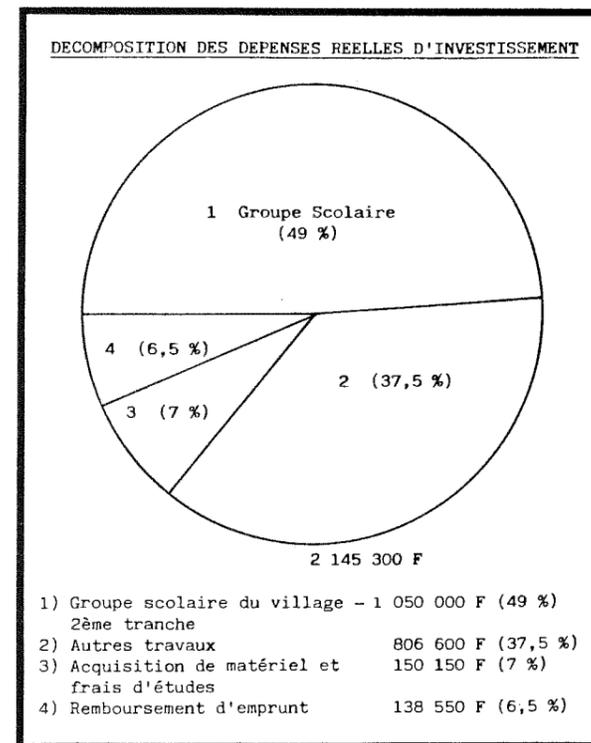
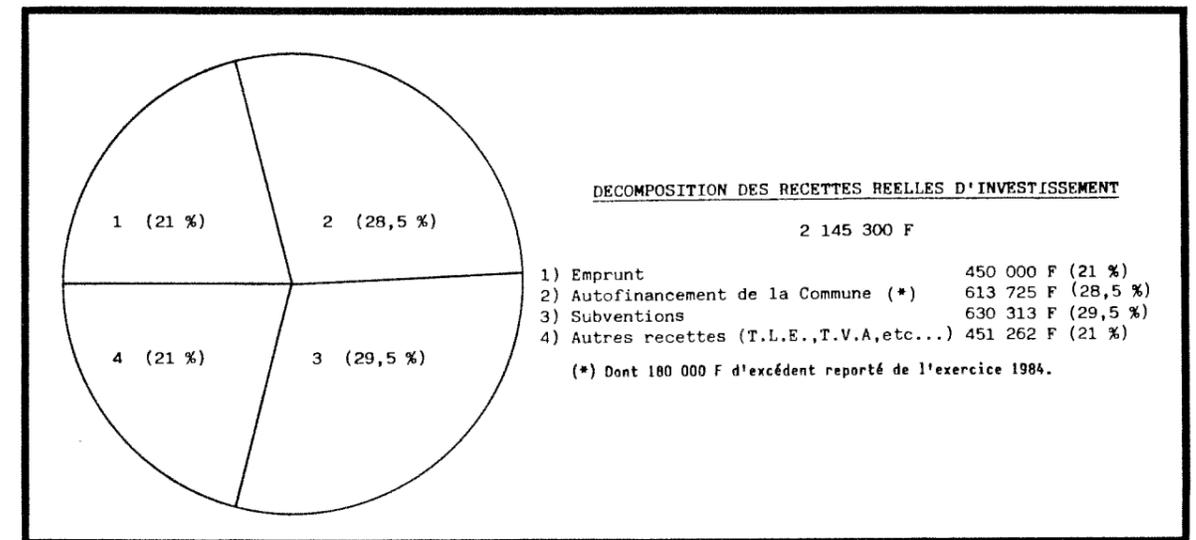
Des aménagements seront réalisés dans les vestiaires de l'ensemble sportif des Moses et la pose de nouvelles plaques de rue sera poursuivie.

Un programme d'économie d'énergie et de sécurité dans les bâtiments communaux est également prévu ainsi que diverses acquisitions de matériel pour le Comité des Fêtes, les écoles et la mairie qui passera dans l'ère du modernisme en installant un système de traitement de texte.

### FINANCÉS DE FAÇON ÉQUILIBRÉE

L'ensemble des dépenses d'investissements qui comprennent également une partie de la dette et progressent globalement de 40 % par rapport à 1985 sont financés de façon équilibrée à raison de 50 % d'une part par des emprunts (450.000 F) et par l'autofinancement de la commune (613.000 F) et de 50 % d'autre part par des subventions (630.000 F) et des recettes diverses (451.000 F) qui comprennent essentiellement la taxe locale d'équipement versée par les aménageurs et le reversement d'une partie de la T.V.A. sur les dépenses d'investissements antérieurs.

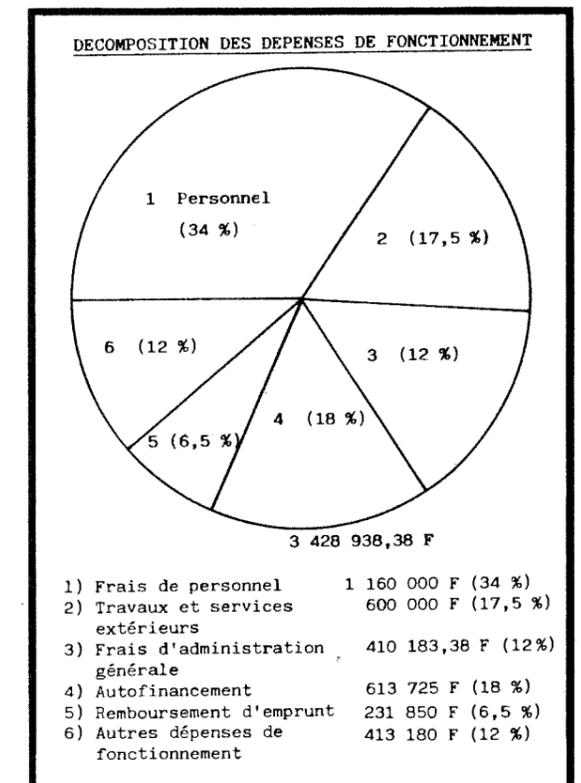
Malgré cet effort d'investissements très important, la dette ne progresse que de 15 % en 1986. De plus, le taux d'endettement de la commune restera très inférieur à la moyenne nationale des communes de moins de 10 000 habitants : 11,4 % contre 18,8 % en moyenne nationale, ce qui démontre une maîtrise indéniable de la gestion communale.



### GRÂCE À UNE BONNE MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Face aux dépenses d'investissements qui progressent de 40 %, les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 13,5 %.

Encore cette évolution est-elle la résultante d'une rigueur dans les frais courants de fonctionnement qui ne progressent pratiquement pas, y compris ceux du personnel qui n'évoluent que de 4 % malgré quelques aménagements sur certains postes de travail, et une majoration importante des travaux et services fournis par des prestataires extérieurs et de l'effort d'autofinancement de l'investissement qui augmente, quant à lui, de plus de 25 % grâce d'une part aux bons résultats de l'exercice 1984 dont le solde positif atteint 180.000 F et d'autre part au niveau satisfaisant des recettes courantes de fonctionnement.



## AVEC UNE PROGRESSION CONTENUE DE LA FISCALITÉ LOCALE

En effet, la politique à la fois prudente et dynamique menée ces dernières années a permis de situer les recettes courantes de fonctionnement à un niveau nettement supérieur à celui de 1985 tant pour le produit de la fiscalité qui progresse de 10 % que pour les recettes en provenance de l'Etat (D.G.F. essentiellement) qui augmente de 14 %. De plus, le résultat disponible des exercices antérieurs a augmenté quant à lui de 93 %.

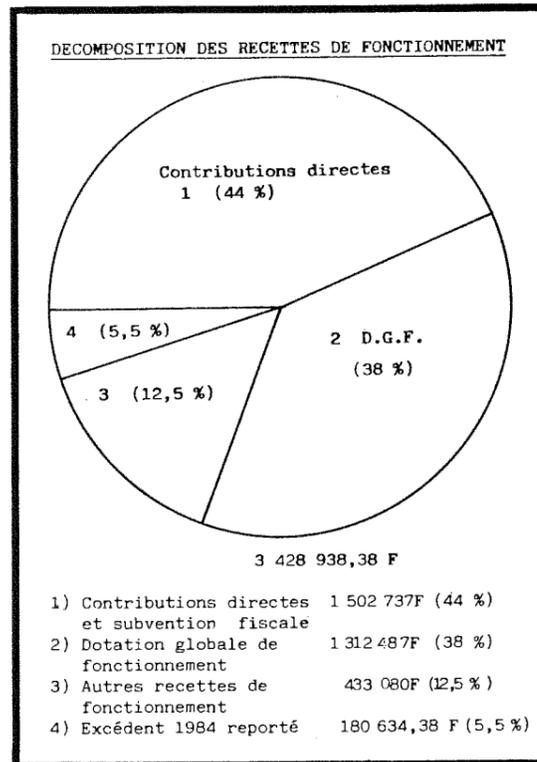
Aussi, la mairie a pu contenir l'évolution de la pression à un niveau modéré : les taux des quatre vieilles augmentent de 2 %, lesquels s'appliquent à des bases qui ont elles-mêmes été revalorisées de 6 % à 8 % par la loi de Finances.

Au total, la progression de la feuille des impôts locaux qui reviendra à la commune se situera entre 7 et 9 % selon les cas, comme en 1985. Encore faut-il souligner que sur cette majoration, 5 à 7 % ont été imposés par l'Etat alors que la commune n'a voté qu'une augmentation de 2 % des taux.

\* Pression fiscale

### LES NOUVEAUX TAUX FISCAUX POUR 1986

	1985	1986 (+ 2 %)
TAXE D'HABITATION	4,87	4,96
FONCIER BATI	10,02	10,22
FONCIER NON BATI	13,95	14,22
TAXE PROFESSIONNELLE	6,24	6,36



0 ° 0 ° 0

En définitive, la progression sensible du Budget communal qui permet un volume d'investissements jamais atteint à Fléville a été permise par un bon niveau des recettes de fonctionnement, par un effort sensible de rigueur et d'autofinancement et par l'obtention d'importantes subventions d'équipement.

Aussi, le Budget Primitif 1986 se caractérise-t-il également par une progression modérée de la fiscalité locale et de l'endettement de la commune.

En cela, la gestion communale demeure saine et le Budget 1986 reste porteur d'avenir.

## QUELQUES CHIFFRES UTILES

Population réelle selon recensement complémentaire 1985 ...	2591 habitants
Population fictive selon recensement complémentaire 1985...	104 habitants
Nombre de logements habités.....	743
Nombre de logements en chantier.....	26
Nombre d'élèves des écoles publiques du 1er degré.....	280
Personnel communal.....	13

## EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL (DEPENSES) DEPUIS 1981

